

## Arrêté modificatif de l'arrêté n°2017-090 portant délégation de signature de la Formation Continue (pôle Martinique)

### Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le décret 2012-246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté portant délégation de signature du Président n° CAB 2017-090 du 27 janvier 2017 ;

Considérant les nouvelles règles liées à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) en vigueur à l'université des Antilles au 08 mars 2017.

### Décide

#### Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté CAB 2017-090 du 27 janvier susvisé, relatif à la délégation de signature conférée à **Monsieur Fernand SAINTE-ROSE**, Responsable pédagogique au Service Universitaire de Formation Continue, pôle Martinique, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université et en sa qualité d'Ordonnateur Principal, sont modifiées comme suit :

En matière financière dans la limite du plafond de 10 000 euros par opération et de la disponibilité des crédits, les actes comptabilisés au sein de l'UB 957 :

- La validation des engagements juridiques (les bons de commandes conformément au RIAP de l'établissement),
- les constatations et les certifications du service fait,
- les certificats administratifs pouvant servir à titre exceptionnel de justificatif de dépenses,
- la validation des demandes de paiement.

Le reste sans changement.

#### Article 2

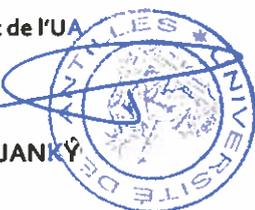
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fernand SAINTE-ROSE, Responsable pédagogique, délégation de signature est donnée à **Madame Monique MOUTOUSSAMY**, Gestionnaire financière et comptable du Service Universitaire de Formation Continue, pôle Martinique, à l'effet de signer, les actes mentionnés à l'article 1 ci-dessus, avec les mêmes limites d'attribution.

#### Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président de l'UA  
Le délégué

Pr Eustase JANKY



Pointe-à-Pitre, le 03 avril 2017

Le Responsable pédagogique  
Le délégué

Service Universitaire Territorial  
de la Formation Continue  
Pôle Martinique  
Fernand SAINTE-ROSE

La Gestionnaire financière et comptable  
La déléguée suppléante

Monique MOUTOUSSAMY